

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

---

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL94

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 4

Après le mot :

« sont »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 19 :

« applicables qu'à compter de la promulgation de la présente loi. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.